

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000052722
 Date de révision : 04/01/2019

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Lumiderm™ traitement insecticide de semences
 Nom commercial/Synonyme : B12922526
 Numéro de la FDS : 130000052722
 Utilisation du Produit : Insecticide
 Fabricant : Production Agriscience Canada Company
 P.O. Box 730, 7398 Queen's Line
 Chatham, Ontario
 N7M 5L1
 Canada
 Informations sur le produit : 1-800-667-3852
 Urgence Médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Cyantraniliprole	736994-63-1	50 %
Other Ingredients		50 %

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019
Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000052722

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000052722
Date de révision : 04/01/2019

Techniques spéciales en cas d'incendie : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement : Absorber à l'aide de bran de scie, de sable, d'absorbant d'huile ou autre matière absorbante. Éliminer dans un conteneur approuvé. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Manipulation (Aspects Physiques)
Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage : Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine et à un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. N'est pas destiné à être utilisé ni stocké à l'intérieur ni autour de chez soi. Conserver hors de la portée des enfants.

Température de stockage : > 0 °C (> 32 °F)

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019
Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000052722

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
- Chemise à longues manches et pantalons longs.
 - Chaussures et chaussettes
 - Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable
- Équipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée:
- Chemise à longues manches et pantalons longs.
 - Chaussures et chaussettes
 - Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable
- Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Cyantraniliprole			
AEL *	(DuPont)	3 mg/m ³	8 hr. TWA

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000052722
Date de révision : 04/01/2019

AEL *	(DuPont)	2 mg/m ³	12 hr. TWA
-------	----------	---------------------	------------

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : liquide
Couleur : blanc cassé
Odeur : caractéristique
pH : 5 - 7
Masse volumique apparente : 1.0 - 1.5 g/cm³
Hydrosolubilité : dispersable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter : Protéger du gel.
Incompatibilité : Aucune raisonnablement prévisible.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Inhalation 4 h CL50 : > 2.2 mg/l , Rat
Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat
Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
Sensibilisation : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., espèces multiples

Cyantraniliprole

Toxicité à dose répétée :
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019
Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000052722

dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e)

Rat

28 - 90 jr

effets sur la thyroïde, Modifications du poids des organes, Pas d'effet neurotoxique

Dermale

Rat

28 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)

Souris

90 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)

Chien

90 jr

la chimie du sang est altérée, Effets sur le foie, Accident vasculaire

Oral(e)

espèces multiples

28 jr

Système immunitaire, On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)

Rat

14 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e)

Chien

365 jr

Effets sur le foie, Effets sur la vésicule biliaire, la chimie du sang est altérée, Accident vasculaire

Inhalation

Rat

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000052722
Date de révision : 04/01/2019

	28 jr On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.
Cancérogénicité	: N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	: Pas toxique pour la reproduction Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
Tératogénicité	: Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique	
Cyantraniliprole	
96 h CL50	: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 12.6 mg/l
96 h CL50	: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 13 mg/l
72 h CE50r	: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 13 mg/l
7 jr CE50r	: Lemna gibba(lentille d'eau bossue) > 12.1 mg/l
48 h CE50	: Daphnia magna (Grande daphnie) 0.0204 mg/l
21 jr NOEC	: Daphnia magna (Grande daphnie) 0.00969 mg/l
Information écologique supplémentaire	: Risques pour l'environnement : Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000052722
Date de révision : 04/01/2019

produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.
En cas de déversement majeur, d'incendie ou d'autre urgence, appeler au 1-800-441-3637, 24 heures sur 24.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Cyantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
IMDG	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cyantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Cyantraniliprole)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Autres réglementations : Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques Abeilles

No. Homologation PCP : 30894

Lumiderm™ traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000052722
Date de révision : 04/01/2019

Remarques : Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 04/01/2019

(TM) Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact : Production Agriscience Canada Company, Chatham, Ontario, N7M 5L1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.